

CONSIGNES IMPORTANTES à respecter lors des visites en milieu hospitalier

UNE personne à la fois est autorisée, maximum de quatre personnes par 24 h.

La personne doit se rendre **directement au chevet de son proche ou à l'endroit du rendez-vous** et ne pas circuler librement dans l'hôpital.

Elle **NE DOIT PAS**

- **Avoir reçu un diagnostic de COVID-19 confirmé ou en investigation.**
- **Présenter des symptômes de fièvre OU de toux OU avoir des difficultés respiratoires OU la perte d'odorat OU de goût.**



Le port du couvre-visage
(ou masque) est **OBLIGATOIRE**.

Portez un masque



L'hygiène des mains
est **OBLIGATOIRE**.



Lavez vos mains

La distanciation sociale
DOIT être respectée.

Gardez vos distances



www.cisssca.com

Merci de votre collaboration!

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec